

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 29 du 16 juin 2015



L'essentiel de la semaine

- Stades : le colza est en train de finaliser son PMG. Les pluies récentes vont permettre aux colzas de remplir à nouveau les grains. Les variétés les plus précoces peuvent être impactées par le stress hydrique de ces dernières semaines en cas de RU petite à moyenne.
- Ravageurs : le nombre de méligèthes et de grosses altises actuellement sur les colzas est très important par secteur. Ils n'ont à ce jour aucun effet sur les colzas. Ils sont néanmoins signe d'un « stock » de ravageurs important pour la campagne prochaine. Les conditions climatiques de cet automne et de l'hiver prochain conditionneront pour beaucoup leur niveau de présence.
- Maladies : symptômes de sclérotinia bien présents sur les zones non protégées (jusqu'à 20% de tiges principales et secondaires dans les témoins non traités).



Sommaire

Colza	p 1
Tournesol	p 1
Pois	p 4
Mais	p 6



Prévisions météorologiques du mercredi 17 juin au mardi 23 juin 2015 :

Alternance de journées ensoleillées et de journées grises à pluvieuses jusqu'à mardi prochain. Les températures minimales iront de 16-19°C ce mercredi à 11-13°C la semaine prochaine. Les températures maximales seront agréables avec des écarts allant de 19-22 pour les plus fraîches à 26°C lundi prochain. Source MétéoFrance



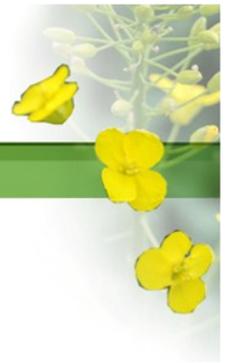
Photo : E. BIZOT, Chambre d'Agriculture de l'Yonne
Méligèthes et grosses altises sur colza



A retenir cette semaine :

Malgré les piégeages de la tour à succion d'Auxerre, il n'y a aucune parcelle du réseau BSV signalant des pucerons. Néanmoins, toutes déclarent des coccinelles : adultes, larves et œufs.

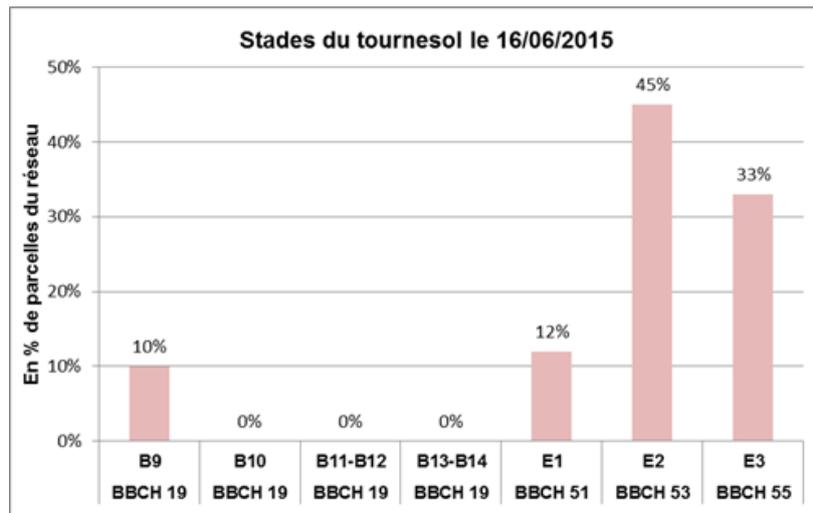
Stades hétérogènes entre parcelles : de B9 à E3



Réseau 2015

Cette semaine 10 parcelles ont été observées.

Les tournesols sont à des stades assez hétérogènes puisqu'on va du stade B9 : 9 feuilles étalées pour 10% des parcelles du réseau à E3 : l'inflorescence est dégagée des plus jeunes feuilles.



BBCH	Définition BBCH	Stades opérationnels retenus Groupe Harmonisation 24-07-13 & Commentaires en italique	Libellés courts Validés 240713
51	l'inflorescence (capitule) est juste visible entre les plus jeunes feuilles	Apparition du bouton floral étroitement inséré au milieu des jeunes feuilles : stade bouton étoilé.	E1
53	l'inflorescence se sépare des feuilles, on distingue les bractées des vraies feuilles	Le bouton se détache de la couronne foliaire. Son diamètre varie de 0.5 à 2 cm. Les bractées sont nettement distinguables des feuilles.	E2
55	l'inflorescence est séparée des plus jeunes feuilles	Le bouton est séparé de la dernière feuille. Son diamètre varie de 3 à 5 cm.	E3
57	l'inflorescence est nettement séparée des feuilles	Le bouton est nettement dégagé des feuilles à l'horizontale. Son diamètre varie de 5 à 8 cm. Une partie des bractées se déploie.	E4
59	les fleurs ligulées sont visibles entre les bractées, le capitule est toujours fermé	Le bouton est encore fermé. Les fleurs ligulées sont visibles entre les bractées.	E5

Pucerons

Observations : aucune parcelle ne signale de pucerons verts ou noirs.

Le seuil de nuisibilité peut se déterminer à la parcelle selon 2 méthodes :

1/ **Le nombre de pucerons par plante.** Deux seuils de nuisibilité peuvent être retenus selon le stade de la culture:

- avant 5 feuilles : 30 à 50 pucerons par plante
- de 5 feuilles à bouton étoilé : 50 à 100 pucerons par plante

2/ **Le niveau de crispation des feuilles** peut également servir à l'appréciation du risque notamment dans un contexte de faible croissance des tournesols.

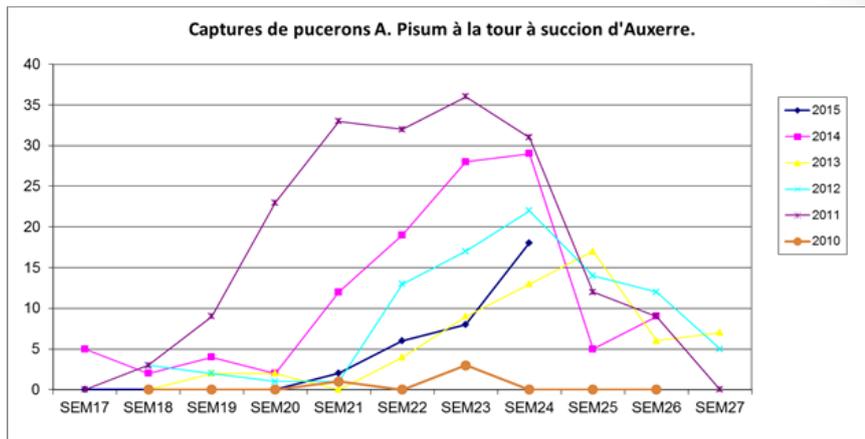
A partir de 10% de plantes présentant des crispations avant le stade E1 (bouton étoilé), le risque de nuisibilité existe



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



Grandes cultures n° 29 du 16 juin 2015



Analyse de risque :

Actuellement le risque est très faible. Seules les parcelles les plus en retard sont encore sensibles. Il faut néanmoins surveiller en cas d'infestation à venir.



Phomopsis

Les premiers symptômes de phomopsis ont pu être observés sur feuilles dans des parcelles ayant atteint le stade bouton étoilé.

Le tournesol est sensible au phomopsis tout au long de son cycle. La nuisibilité est en relation avec la précocité et la sévérité de l'attaque conjuguée à la sensibilité variétale.

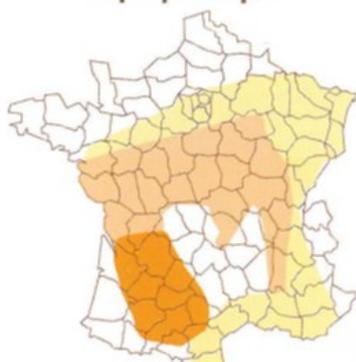
Les parcelles les plus concernées par le risque sont celles qui sont implantées avec des variétés peu sensibles (PS) ou sensibles (S).

La grande majorité des variétés implantées sont TPS (très peu sensible).

Pour connaître la sensibilité de votre variété au phomopsis, vous pouvez consulter gratuitement le site myVar de Terres Inovia (ex cetiom) sur www.myvar.fr.

Il n'existe pas pour le phomopsis du tournesol de seuil de nuisibilité étant donné que la protection est seulement préventive. Le seul levier agronomique est la sensibilité variétale.

Répartition régionale du risque phomopsis



- Risque fort :** attaques graves régulièrement observées
- Risque moyen :** attaques graves parfois observées
- Risque faible :** attaques graves très rares

		Comportement de la variété au phomopsis		
		Résistante (R)	Très peu sensible (TPS)	Peu sensible (PS)
Phomopsis	Zone à risque fort	Pas de traitement	0 ou 1 traitement selon BSV**	1 traitement selon BSV**
	Autres situations			0 ou 1 traitement selon BSV**
	Zone à risque moyen	Pas de traitement	Pas de traitement	0 ou 1 traitement selon BSV**
	Zone à risque faible	Pas de traitement	Pas de traitement	Pas de traitement
Phoma	Situations avec attaques marquées de phoma déjà observées Potentiel > 20-25 q/ha	1 traitement		

* Sols profonds (ex : alluvions de vallées, terreforts de bas de coteaux, etc.) ou sols moyennement profonds avec au moins l'un des caractères suivants :
 - peuplements de plus de 60 000 plantes/ha,
 - semis avant le 15 avril,
 - reliquats azotés élevés avant semis, apport régulier de fertilisation organique.

** Stade LPT (stade limite passage tracteur sans automateur) : le traitement phomopsis [s'il est nécessaire] doit être réalisé lorsque le tournesol mesure en moyenne 55-60 cm. Au-delà de ce stade, le traitement est inefficace.
 BSV : Bulletin de santé du végétal



Le mildiou

Le mildiou est un organisme nuisible, de lutte obligatoire.

Il n'existe pas de moyen de lutte en végétation. Quelques cas isolés ont été identifiés en parcelles hors réseau BSV.

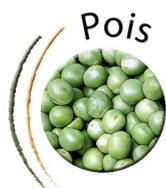
Dans le cadre de la prospection mildiou 2015, merci de nous signaler toute présence de la maladie sur les parcelles. Ces signalements nous permettront d'évaluer la fréquence et la gravité des attaques dans les zones de production. Des prélèvements seront également réalisés en vue de déterminer la (ou les) race(s) de mildiou en présence et de vérifier leur sensibilité vis-à-vis des traitements de semences.

Personne à contacter : Thierry DURAND, SRAL de BOURGOGNE au 03.80.39.31.55.

Ci-dessous pieds de tournesol nanifiés à cause du mildiou :



Source Terres Inovia



A retenir cette semaine :

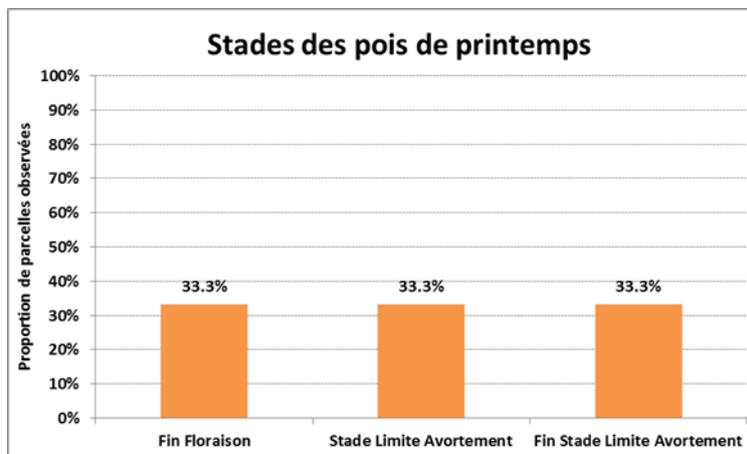
- Pois d'hiver : fin du risque ravageurs et maladies.
- Pois de printemps : fin Floraison à fin du Stade Limite d'Avortement.
- Maladies : fin du risque.
- Tordeuses à surveiller sur pois de printemps.

Réseau 2014-2015

Le réseau 2014-2015 est actuellement 8 parcelles de pois de printemps pour le réseau inter-régional Bourgogne et Lorraine. Le BSV pour cette semaine est réalisé à partir d'observations faites sur 8 parcelles du réseau.

Stade des pois

Pois de printemps : l'ensemble des parcelles ont atteint ou dépassé le stade fin floraison (cf. graphique).



Tordeuses

Les vols de tordeuses sont surveillés grâce aux pièges à phéromone, à partir du stade début floraison jusque fin floraison + 8-10 jours. Des tordeuses sont détectées dans plusieurs parcelles de pois de printemps comme le montre le tableau ci-après.

Semaine	19	20	21	22	23	24	25
10 - SAINT-AUBIN				33			
18 - BRECY			48		120	120	120
21 - AIGNAY LE DUC					140	300	
21 - BAGNEUX-LES-JUIFS					105		
21 - COULMIER-LE-SEC						109	
21 - COURBAN					0		
58 - SUILLY-LA-TOUR						63	203
58 - VILLELANGY							108
88 - DEYVILLERS					5	15	
89 - BONNARD	0		0				
89 - CHAMPLOST			12			62	92
89 - GY-L'EVEQUE				55	90		185
89 - SAINT CYR LES CO-LONS					244	342	534
89 - TURNY					81	236	
89 - VENOY						120	

Le seuil de nuisibilité dépend du débouché :

- Alimentation animale : 400 captures cumulées.
- Alimentation humaine et production de semences : 100 captures cumulées et présence des premières gousses plates sur les pois.

Analyse de risque :

Selon les secteurs, les pièges atteignent ou dépassent le seuil de nuisibilité pour le débouché semences ou alimentation humaine. Le risque pour ces parcelles est modéré à fort. A surveiller.





Tordeuse sur pois (Crédit : INRA)



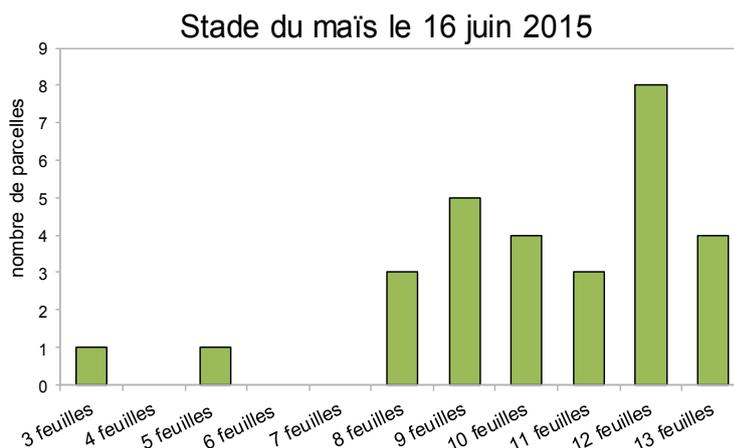
Larve de tordeuse (Crédit : Eric BIZOT, CA 89)



Au 16 juin, le réseau d'observation est constitué de 29 parcelles : 5 situées en Côte d'Or, 5 dans la Nièvre, 14 en Saône-et-Loire et 5 dans l'Yonne.

Stades et état des cultures

Les semis du 9 au 29 avril ont tous atteint le stade 8 feuilles. Les parcelles les plus avancées sont au stade 13 feuilles.



Pyrales

Des captures en forte progression sur le sud de la région

Sur les 28 pièges relevés en Bourgogne, 19 pièges ont capturé des pyrales.

Aucune capture n'est enregistrée en Côte d'Or. Ailleurs le vol des pyrales s'intensifie. Les captures sont en forte progression dans la Nièvre et la Saône et Loire.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

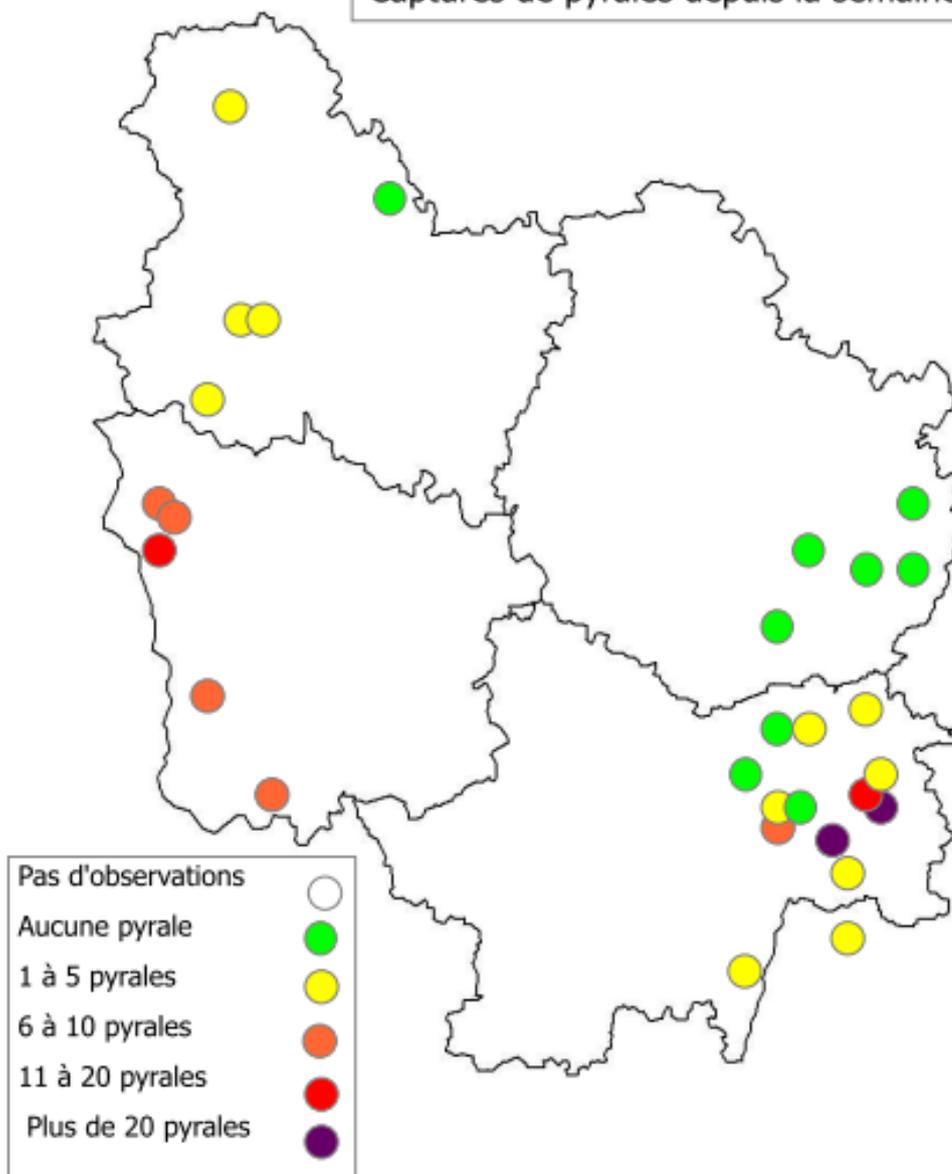


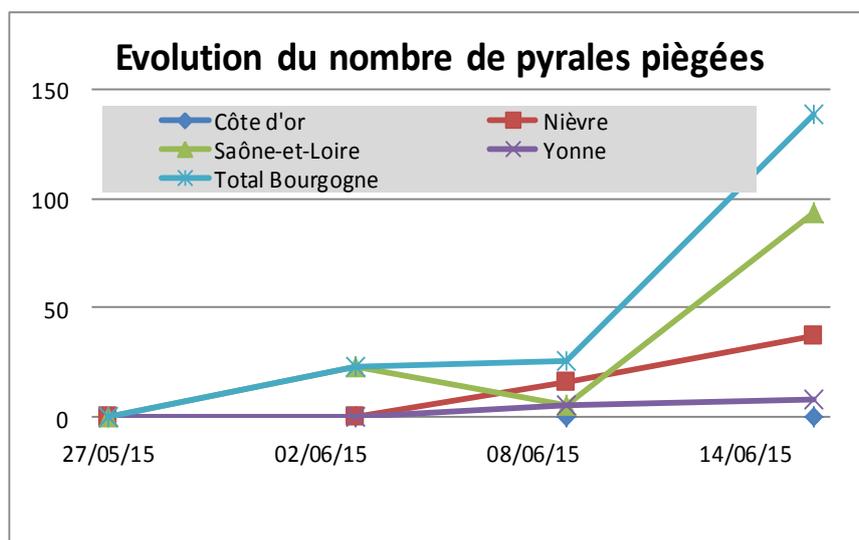
Grandes cultures n° 29 du 16 juin 2015

En Saône et Loire, les piégeages sont importants dans la Bresse, en particulier : 37 adultes piégés à Savigny sur seille, 26 à St Usuge, 11 à Simard et 6 à Baudrières. De même dans la Nièvre 12 pyrales ont été piégées à St Quentin sur Nohain, 7 et 9 à Pouilly sur Loire, 9 à Imphy et 7 à Neuvy-Lurcy.

Dans l'Yonne les piégeages sont faibles dans 4 sites sur 5.

Captures de pyrales depuis la semaine dernière





Observation des pontes de pyrale

Aucune ponte n'a encore été signalée dans le réseau d'observation.

Pour faire cette observation, regarder la face inférieure de toutes les feuilles sur une cinquantaine de pieds, au mieux sur 100 pieds. Les pyrales déposent généralement leurs œufs le long de la nervure centrale. Les pontes de pyrales (ou ooplaques) sont des sortes de plaques dans lesquelles les œufs se recouvrent les uns les autres. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.

Une intervention chimique n'est nécessaire que si plus de 4 à 5 % des pieds présentent une ponte de pyrale.



*Ponte fraîche de pyrale
(source : ERIC BIZOT CA89)*



Lutte contre la pyrale

Le cumul des températures en base 10 °C depuis le début de l'année, 2015 apparaît dans la moyenne des 30 dernières années et légèrement plus chaudes que 2012 et 2014.

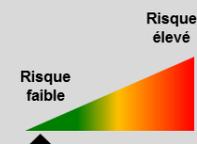
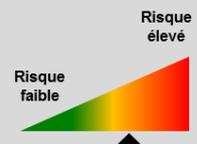
Les femelles pondent en moyenne dans les 2 à 3 jours suivant leur sortie. La ponte est favorisée par une hygrométrie élevée et un temps calme.

Les trichogrammes devraient être positionnés cette semaine dans la Nièvre, dans l'Yonne et le sud Côte d'or.

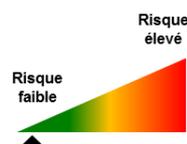
Les traitements insecticides chimiques ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles au stade baladeur. Ce stade est atteint au pic de vol des adultes observé par piégeage.

- Dans le sud de la Saône-et-Loire (au sud d'une ligne Sennecey le grand - Louhans), il semble que le pic de vol soit atteint ou proche d'être atteint, **le risque devient important.**

- Dans le reste de la Bourgogne, **le risque est encore faible**



Autres Bioagresseurs : RAS



Les pucerons sont absents ou très peu présents dans le réseau. La tour à pucerons ailés d'Auxerre n'a capturé que très peu d'individus. Le risque puceron reste toujours très faible.

La présence de cicadelles vertes est toujours signalée dans 6 parcelles (dans la Saône-et-Loire, l'Yonne et la Côte d'or)





Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »